

DEPARTEMENT
DU LOT

République Française
COMMUNE DE GIGNAC

<u>Nombre de membres en exercice</u> : 13	PV de la séance du vendredi 30 juin 2017 à 20h30
<u>Présents</u> : 10	L'an deux mille dix-sept et le 30 juin l'assemblée régulièrement convoquée le 22 juin 2017, s'est réunie sous la présidence de Monsieur René PEYRODES, 1^{er} Adjoint au Maire
<u>Votants</u> : 13	<u>Sont présents:</u> René PEYRODES, Arnaud RICOU, Valérie BASTIEN, Joëlle CHASTANET, Georges DELPECH, Jean-Marc FAUREL, Charles LASCAR, Marie-Claude LAVAL, Jean OBERLÉ, Patricia SEGALA.
	<u>Représentés:</u> Marcel Eugène LABROUE représenté par René PEYRODES, François MOINET représenté par Jean OBERLÉ, Martine GARDIN représentée par Joëlle CHASTANET
	<u>Excusés:</u>
	<u>Absents:</u>
	<u>Secrétaire de séance:</u> Jean OBERLÉ

ORDRE DU JOUR :

1- Election des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs le 24 septembre 2017 soit 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants.

Vu le décret n°2017-1091 du 2 juin 2017 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu la circulaire NOR/INTA/INTA1717222C du 12/06/2017,

a) Composition du bureau électoral

Monsieur PEYRODES René, 1^{er} Adjoint au Maire indique que le bureau électoral est présidé par le maire ou son remplaçant et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, il s'agit de M. LASCAR Charles, M. DELPECH Georges, Mme BASTIEN Valérie, M. FAUREL Jean-Marc.

b) Election des délégués

Les candidatures enregistrées :

- LABROUE Marcel Eugène,
- GARDIN Martine,
- MOINET François.

Monsieur le président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection *des délégués* en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 13
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 13
- majorité absolue : 7

Ont obtenu :

- LABROUE Marcel Eugène 13 voix,
- GARDIN Martine 13 voix,
- MOINET François 13 voix.

LABROUE Marcel Eugène est proclamé élu en qualité de délégué pour les élections sénatoriales,
GARDIN Martine est proclamée élue en qualité de déléguée pour les élections sénatoriales,
MOINET François est proclamé élu en qualité de délégué pour les élections sénatoriales.

c) Election des suppléants

Les candidatures enregistrées :

- **LASCAR Charles,**
- **LAVAL Marie-Claude,**
- **DELPECH Georges.**

Monsieur le président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection *des suppléants* en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 13
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 13
- majorité absolue : 7

Ont obtenu :

- **LASCAR Charles** 13 voix,
- **LAVAL Marie-Claude** 13 voix,
- **DELPECH Georges** 13 voix.

LASCAR Charles est proclamé élu en qualité de suppléant pour les élections sénatoriales,
LAVAL Marie-Claude est proclamée élue en qualité de suppléante pour les élections sénatoriales,
DELPECH Georges est proclamé élu en qualité de suppléant pour les élections sénatoriales.

Observation : Si aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un deuxième tour à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrage, le plus âgé est déclaré élu.

Nota : la même démarche est conduite pour l'élection des suppléants

NB : le vote par les grands électeurs est obligatoire. Les élections sénatoriales sont les seules élections pour lesquelles le vote est obligatoire pour les membres du collège électoral, avec sanction de 100 €: tout membre du collège électoral qui, sans cause légitime, n'aura pas pris part au scrutin, sera condamné à une amende de 100 € par le tribunal de grande instance du chef-lieu, sur les réquisitions du ministère public.

Rappel du calendrier des opérations :

- **vendredi 30 juin 2017** : élection des délégués des conseils municipaux (et mardi 4 juillet en l'absence de quorum).
- **lundi 14 août 2017** : ouverture de la période pendant laquelle se tiennent les réunions électorales.
- **vendredi 8 septembre 2017 à 18 h** : date limite de dépôt et de retrait des candidatures.
- **lundi 18 septembre 2017 à 18 h** : date limite de remise des documents électoraux à la commission de propagande.
- **dimanche 24 septembre 2017**: élections sénatoriales
- **mercredi 6 octobre 2017 à minuit** : date et heure limites de dépôt des recours contentieux contre l'élection.

Prochaine séance du conseil municipal le mercredi 05 juillet 2017 à 20h30

